



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27-28 octobre 2024, Genève

Conseil des Délégués de 2024

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Genève, avril 2024

FR

CD/24/XX

Original : anglais

Document préparé par
la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Projet d'ordre du jour provisoire Conseil des Délégués de 2024 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

**Genève (Suisse),
27-28 octobre 2024**

I. Ouverture et questions de procédure

- 1. Ouverture du Conseil des Délégués**
- 2. Élection de la présidence, de la vice-présidence et des autres responsables du Conseil**
- 3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués**

II. Points pour discussion et décision en séance plénière

4. La protection au sein du Mouvement : renforcer notre impact collectif pour mieux protéger les personnes

Les activités de protection du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) sont de plus en plus importantes pour lui permettre de réaliser sa mission, et les liens avec les activités axées sur le genre, la diversité et l'inclusion sont de plus en plus évidents. Les besoins en matière de protection dans le monde sont immenses – des millions de personnes continuent de subir des violations de leurs droits fondamentaux et d'être victimes d'actes de violence, de discrimination et d'exclusion de toutes sortes dans les situations de conflit armé et autres situations de violence, de crise sanitaire et de catastrophe naturelle. Il est donc nécessaire de parvenir à une compréhension commune de ce qu'englobe la protection dans la pratique afin de favoriser la coordination et la complémentarité.

La résolution du Mouvement sur la protection vise à déterminer comment les activités du Mouvement pourraient contribuer à protéger un plus grand nombre de personnes, en établissant une compréhension commune de ce qu'entend le Mouvement par activités de protection et des moyens de les rendre plus cohérentes et complémentaires, et en mettant en évidence la valeur ajoutée de ses activités dans ce domaine.

5. Stratégie 2024-2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration

L'engagement et le rôle du Mouvement dans la réponse aux besoins humanitaires des migrants en situation de vulnérabilité, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile, ont été affirmés dans plusieurs résolutions adoptées par le Conseil des Délégués et la Conférence internationale depuis les années 1980 et mis en évidence dans le cadre de dialogues de haut niveau tenus lors de précédentes réunions statutaires.

Dans la résolution 9, intitulée « Vers une stratégie du Mouvement relative à la migration », le Conseil des Délégués de 2022 a approuvé le plan du Groupe de haut niveau sur la migration visant à élaborer la toute première stratégie relative à la migration à l'échelle du Mouvement et a formellement chargé le Groupe d'entreprendre ces travaux d'ici à 2024 afin de favoriser un

engagement plus solide et plus soutenu du Mouvement en faveur des personnes migrantes. Pour donner suite à cette résolution, le Conseil des Délégués de 2024 examinera et adoptera la Stratégie du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration.

6. Les armes et le droit international humanitaire

S'appuyant sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013, intitulée « Les armes et le droit international humanitaire », la résolution proposée a pour but d'attirer l'attention sur les travaux du Mouvement relatifs aux armes et au désarmement humanitaire, de les dynamiser et de les faire avancer, en mettant l'accent sur les armes nucléaires, les mines terrestres, les transferts d'armes et les systèmes d'armes autonomes.

7. Les guerres en milieu urbain : appel solennel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués sera invité à approuver, par le biais d'une résolution, un appel solennel du Mouvement aux États et aux parties aux conflits à prendre des mesures pour prévenir les conséquences humanitaires des guerres en milieu urbain. Le Mouvement doit orienter les discussions qui seront menées sur la guerre en milieu urbain dans les années à venir. L'appel prend appui sur la résolution et le plan d'action relatifs à la guerre en milieu urbain adoptés par le Conseil des Délégués de 2022.

8. Appel à respecter et à soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes

Dans la continuité de sa résolution 13 adoptée en 2022 (CD/22/13), qui accueille avec satisfaction l'Appel au respect de l'action humanitaire neutre et impartiale, le Conseil des Délégués sera invité à approuver, par le biais d'une résolution, un appel aux États et aux autres parties prenantes à soutenir et à respecter l'action humanitaire neutre, indépendante et impartiale.

Le Mouvement renforcera en outre son engagement à accroître la redevabilité et la transparence et à bâtir une relation de confiance avec les personnes qu'il sert, avec les partenaires externes et en son sein. Cette résolution pourrait être portée à l'attention des participants à la XXXIV^e Conférence internationale.

9. Renforcement de la collaboration au sein du Mouvement en matière de mobilisation de ressources

(projet en discussion)

10. Prolongation jusqu'en 2030 de la Stratégie 2020-2025 du Mouvement relative au rétablissement des liens familiaux

La deuxième Stratégie du Mouvement relative au rétablissement des liens familiaux a été adoptée par le Conseil des Délégués de 2019 (CD/19/R6). En raison du report des réunions statutaires à 2024 du fait de la pandémie de Covid-19, le Mouvement ne disposera pas d'une stratégie valide en matière de rétablissement des liens familiaux au-delà de 2025. Le Conseil des Délégués sera donc invité à approuver, par le biais d'une résolution, la proposition de la Plateforme de haut niveau sur le rétablissement des liens familiaux de prolonger la stratégie actuelle jusqu'en 2030, étant donné qu'elle reste considérée comme pertinente.

11. Réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix

Le Conseil des Délégués réaffirmera, par le biais d'une résolution, l'engagement de toutes les composantes du Mouvement à tirer parti de leur portée locale et mondiale pour mobiliser les personnes au sein de communautés inclusives et pacifiques, renforcer la confiance et créer des environnements propices à une paix durable et à la résilience des communautés, en particulier dans les contextes déjà instables et dans les États touchés par des crises, telles que des catastrophes et des conflits armés.

La résolution du Conseil des Délégués priera instamment le Mouvement dans son ensemble et ses différentes composantes d'exercer leur pouvoir de rassemblement mondial au service de la paix et de la stabilité.

12. Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien

Une résolution fondée sur les progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 10 du Conseil des Délégués de 2022 sera présentée pour examen et adoption par le Conseil des Délégués de 2024.

13. Rapport sur les travaux de la Commission permanente, y compris l'initiative relative au Cadre de politiques du Mouvement.

14. Rapport sur la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2022 : Accord sur la coordination au sein du Mouvement pour un impact collectif renforcé (Accord de Séville 2.0)

Autres sujets de décision

15. XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- a. Adoption de l'ordre du jour de la XXXIV^e Conférence internationale
- b. Proposition concernant les postes de responsables de la XXXIV^e Conférence internationale

III. Rapports de suivi et rapports intérimaires

Les rapports ci-après seront soumis en tant que documents de travail à tous les membres du Conseil des Délégués 45 jours avant son ouverture.

Les membres du Conseil des Délégués qui souhaitent commenter ces rapports sont invités à soumettre leurs observations par écrit aux organisateurs de la réunion. Aucun de ces rapports ne fera l'objet d'une présentation ou de discussions durant le Conseil des Délégués, à moins qu'un membre n'en ait fait la demande à l'avance.

- 16. Rapport sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2022 : Renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre**
- 17. Rapport sur la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2022 : La guerre en milieu urbain**
- 18. Rapport sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2022 : Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2022-2027**
- 19. Rapport sur la résolution 11 du Conseil des Délégués de 2022 : Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre**
- 20. Rapport sur la résolution 12 du Conseil des Délégués de 2022 : La protection des données humanitaires**
- 21. Rapport final sur le Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM 2.0)**
- 22. Rapport sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2019 : Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité**

23. Rapport intérimaire sur la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2019 : Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
24. Rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shōken
25. Rapport sur la révision des statuts et des bases juridiques des Sociétés nationales

IV. Clôture du Conseil des Délégués

26. **Date et lieu du prochain Conseil des Délégués**